



Programme de travail pour l'année 2021 du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge

Adopté à la séance plénière du 12 janvier 2021

Le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) « a pour missions d'animer le débat public et d'apporter aux pouvoirs publics une expertise prospective et transversale sur les questions liées à la famille et à l'enfance, à l'avancée en âge, à l'adaptation de la société au vieillissement et à la bientraitance, dans une approche intergénérationnelle »¹.

La présente note décrit le programme de travail du Haut Conseil pour 2019, tel que proposé par la présidente du Haut Conseil à la suite des réunions de chaque Conseil (conformément au décret n°2016-1441 du 25 octobre 2016²).

Ce programme est composé de thèmes de travail spécifiques à chacun des Conseils et de thématiques transversales, notamment celle des Outre-mer, qui pourront donner lieu à des échanges croisés entre les trois Conseils du HCFEA.

Le programme de travail pourra le cas échéant être ajusté pour prendre en charge d'éventuelles saisines du Premier Ministre et des Ministres compétents d'une part, et des consultations portant sur les projets de loi et d'ordonnance entrant dans les champs de compétences du Conseil de l'enfance et de l'adolescence ou du Conseil de l'âge d'autre part.

¹ Article 69 de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement.

² Ce décret indique que : « Le président propose un programme de travail annuel aux membres du Haut Conseil qui tient compte des saisines du Premier ministre et des ministres concernés ainsi que des propositions de chacune des formations spécialisées ».

I - Conseil de la famille

- Finalisation et adoption du bilan des évolutions des dépenses sociales et fiscales consacrées aux enfants à charge au titre de la politique familiale
- La situation des familles des départements d'Outre-mer : réalités sociales et politiques menées
- Panorama des familles en 2020 : tendance et évolutions
- Les écarts de reste à charge pour les familles entre les différents modes d'accueil des jeunes enfants
- L'évolution de la fécondité

II - Conseil de l'enfance et de l'adolescence

- Séminaire partenarial « Premiers Pas. Développement du jeune enfant et politique publique », décembre 2020-juin 2021
- La traversée adolescente des années collège
- Santé et scolarisation des enfants de trois à six ans en Guyane, à Mayotte et à La Réunion
- Les droits de l'enfant : suivi de la procédure d'examen de la France par le Comité des droits de l'enfant de l'Onu
- Le Collège des enfants : point d'étape et valorisation
- Les contributions financières des collectivités territoriales en direction des enfants

III - Conseil de l'âge

- Avis sur le projet de loi grand âge et autonomie
- La situation des personnes âgées vulnérables dans les DROM
- Les mobilités résidentielles des seniors et les aménagements du territoire
- Journée de travail sur les retours d'expériences post-Covid
- Point sur la démarche Monalisa et les actions luttant contre l'isolement des personnes âgées
- Point sur les travaux de la Commission bientraitance
- Le patrimoine des seniors et les conditions de vie des personnes âgées vulnérables

I. Programme de travail du Conseil de la famille pour 2021

Le programme de travail pour 2021 s'inscrit dans la continuité du programme conduit en 2020, l'épidémie de Covid ayant ralenti la production normale du Conseil. Il prévoit d'abord la finalisation en début d'année d'un dossier engagé en 2020, le bilan des évolutions depuis quinze ans des dépenses sociales et fiscales consacrées aux enfants à charge au titre de la politique familiale. Il prévoit ensuite la poursuite des travaux sur la situation des familles dans les départements et régions d'Outre-mer, avec une finalisation au T4 2021. S'y rajoutent trois nouveaux dossiers concernant d'une part un état des lieux des familles aujourd'hui, d'autre part la comparaison des restes à charge pour les familles entre les différents modes d'accueil du jeune enfant, et enfin une analyse de l'évolution de la fécondité. Dans cette optique, le programme de travail pour 2021 s'organise autour des cinq axes suivants.

Le programme du Conseil sera si nécessaire adapté en cas de saisine ministérielle.

1. Bilan des mesures de politiques familiales des quinze dernières années et perspectives à moyen terme

A l'issue des sept séances de travail consacrées à ce thème par le conseil en 2020, la thématique en a été recentrée autour des aspects financiers et principalement sur un bilan des évolutions des dépenses sociales et fiscales consacrées aux enfants à charge au titre de la politique familiale - le rôle des réformes socio-fiscales depuis 2008. Le rapport final devrait être discuté en vue d'adoption lors d'une des deux premières séances de l'année 2021.

Le Conseil a réalisé un bilan des politiques familiales en matière de prestation familiales, d'action sociale et d'aide fiscale, leur mode de financement et les conséquences qu'elles ont sur le niveau de vie des familles.

De manière plus précise, a été réalisé un point d'ensemble sur les différents volets de la politique actuelle en direction des familles et leur évolution depuis une quinzaine d'années, de manière à analyser les tendances d'évolution par domaine (prestations familiales, action sociale, accueil du jeune enfant, conciliation vie familiale-vie professionnelle, monoparentalité, etc.) et leurs conséquences pour les familles (bilan redistributif, pauvreté, etc.). L'analyse s'est aussi attachée au financement de cette politique et à ses évolutions (ressources, emplois).

Ce bilan permettra de nourrir la réflexion sur les priorités de la politique familiale à mettre en avant à moyen terme.

2. La situation des familles des départements et régions d'Outre-mer : réalités sociales et politiques menées

La plupart des rapports produits par le Haut conseil restent muets sur la question des départements et régions d'Outre-mer (DROM), notamment parce que l'information disponible est plus difficile à mobiliser et pas toujours comparable avec celle dont nous disposons pour la

métropole. Pourtant la situation des DROM nécessite elle aussi un travail approfondi, notamment en raison des particularités et des difficultés spécifiques de chacun de ces territoires et de leurs populations.

C'est pourquoi le Conseil de la famille a décidé en 2020 d'engager un travail sur les DROM. L'objectif est de faire un point actualisé sur ce que sont les réalités de la famille dans les DROM (en incluant les différences entre DROM), sur les spécificités de la politique familiale dans ces territoires (prestations et services, notamment en direction des jeunes enfants), et sur les évolutions qui pourraient être souhaitables en essayant de rester sur la crête du délicat équilibre entre adaptation aux contextes locaux et égalité des droits des citoyens (notamment entre Métropole et Outre-mer).

Les deux autres Conseils du HCFEA ont engagé en parallèle un travail sur les DROM, chacun sur des thèmes de sa responsabilité, ce qui permettra de construire une vision élargie de la situation des DROM en regard des trois champs d'analyse du HCFEA.

En pratique, le travail a été engagé en 2020 autour d'une demande d'analyse confiée à deux chercheurs de l'Ined spécialistes des DROM, Claude-Valentin Marie et Robin Antoine. Ils réalisent une synthèse sur la situation socio-démographique dans les DROM, notamment à partir des enquêtes Ined-Insee « migrations, famille et vieillissement » qui ont été réalisées dans les cinq DROM, une nouvelle vague d'enquêtes étant en préparation, et des données du recensement de la population. Une première version de ce rapport devrait être présentée lors de la séance plénière des trois conseils du HCFEA du 12 janvier 2021.

En parallèle, une mission vient d'être confiée à la société KPMG, qui conduira des entretiens auprès d'acteurs institutionnels et d'acteurs de terrain sur les cinq territoires, avec pour objectif de dégager un constat sur les besoins sociaux de la population, du point de vue de ces acteurs, et sur les réponses apportées. Ce travail s'échelonnara sur le premier semestre 2021.

Le programme de travail sera complété par :

- une analyse des particularités de la politique familiale dans les DROM ;
- des regards de terrain sur l'analyse des difficultés spécifiques à chaque territoire et l'offre de services, qui pourraient être alimentés par des synthèses produites par les DJSCS et les CAF de chaque DROM ;
- des propositions d'évolutions ou d'aménagements.

L'objectif est la publication d'un rapport de synthèse à la fin de l'année 2021.

3. Panorama des familles en 2020 : tendances et évolutions

Les configurations familiales présentes sur le territoire ont fortement évolué au cours des vingt dernières années en raison d'un ensemble d'évolutions sociales majeures, parmi lesquelles on peut citer :

- une augmentation régulière de la proportion d'enfants connaissant une séparation de leurs deux parents, avec ses conséquences en termes d'augmentation du nombre de familles monoparentales, de familles recomposées, et de situations de garde partagée entre les parents ;
- la diminution du mariage comme forme d'union dominante, même en présence d'enfants ;

- la reconnaissance des couples homosexuels, y compris dans le cadre du mariage, et le développement de l'homoparentalité ;
- la diminution régulière du nombre de familles nombreuses et de leur taille ;
- la persistance d'une part significative des enfants vivant en-dessous du seuil de pauvreté (environ un enfant sur cinq), plus particulièrement dans les familles monoparentales et les familles nombreuses ;
- etc.

Ces différentes évolutions interrogent les modalités d'attribution et de calcul des aides aux familles en France, qui avaient été conçues dans un cadre où le modèle dominant était celui du couple stable avec enfants, même si la législation a su progressivement s'adapter par exemple à la reconnaissance des couples non mariés et à la situation spécifique des familles monoparentales.

Prenant en compte ces évolutions, les principaux outils de la statistique publique, et notamment le recensement de la population, se sont progressivement adaptés pour pouvoir mieux appréhender cette complexification des modes de vie familiaux.

L'objectif est de faire un point sur ce que sont les familles aujourd'hui, dans leur diversité, en portant une attention particulière à quatre situations familiales : les familles nombreuses, les familles recomposées, les familles monoparentales et les familles homoparentales. Ce panorama des familles aujourd'hui permettra de s'interroger sur l'adaptation de nos aides à la diversité des familles, et sur les éventuelles évolutions pouvant être proposées de manière à réduire les difficultés spécifiques auxquelles peuvent faire face ces familles.

Ce travail, qui sera mené au 1^{er} semestre 2021, fait l'objet d'une saisine par le secrétaire d'Etat en charge de l'Enfance et des Familles auprès du ministre des Solidarités et de la Santé.

4. Les écarts de reste à charge pour les familles entre les différents modes d'accueil des jeunes enfants

Le choix pour un parent de jeune enfant de s'arrêter momentanément de travailler, ainsi que le choix d'un mode d'accueil pour des parents qui continuent de travailler (assistante maternelle, EAJE, micro-crèche, garde à domicile), sont influencés par l'offre de places disponibles localement, et par les coûts nets de l'accueil pour les familles. Différentes aides financières prennent en charge une partie de ce coût (CMG pour la garde individuelle, PSU pour la garde collective, crédit d'impôt pour les dépenses restant à charge). Mais des écarts de reste à charge subsistent en fonction du mode d'accueil choisi, mais aussi des ressources de la famille et du nombre d'heures d'accueil.

A mi-parcours de la COG 2018-2022, il apparaît souhaitable de faire le point sur le niveau du reste à charge pour les familles, sur l'effet des dispositifs en vigueur pour diminuer le coût brut et sur les pistes possibles pour réduire ces écarts de reste à charge.

Ce travail, qui sera mené au 1^{er} trimestre 2021, fait l'objet d'une saisine par le secrétaire d'Etat en charge de l'Enfance et des Familles auprès du ministre des Solidarités et de la Santé.

A noter : le Conseil de la famille se propose de faire au 1^{er} semestre 2022 un point plus complet sur l'accueil du jeune enfant, actualisant le rapport adopté en avril 2018 par le conseil de la famille

et le conseil de l'enfance et de l'adolescence du HCFEA sur l'accueil des enfants de moins de trois ans. Cette actualisation se fera en commun avec le Conseil de l'enfance et de l'adolescence.

5. L'évolution de la fécondité

Si le niveau de fécondité en France reste relativement élevé par rapport à nos principaux partenaires européens, on observe depuis plusieurs années un infléchissement, réel mais d'une ampleur jusqu'ici limitée, alors qu'un certain nombre de pays ayant traditionnellement une fécondité d'un niveau proche de la France, notamment en Europe du Nord, connaissent des inflexions significatives. La question est ainsi de savoir si l'on est en train d'observer un début d'évolution structurelle à la baisse, et quelles en seraient les raisons, à l'image de ce que l'on peut observer dans d'autres pays, ou si la France reste encore dans le cadre d'évolutions conjoncturelles limitées ne remettant pas en cause son niveau relativement élevé de fécondité.

Une question complémentaire concerne l'impact éventuel de la crise de la Covid19 sur l'évolution de la fécondité de court terme, et éventuellement de moyen terme, les projections que font les couples pour l'avenir pouvant être affectées par cette crise. Sur cette thématique, un point sur les recherches les plus récentes, qu'elles soient conduites en France ou dans d'autres pays apparaît particulièrement utile. A cet effet, l'objectif serait d'organiser une rencontre de chercheurs concernés, avec publication des principales communications, sous une forme à définir (colloque ou séminaire de recherche, etc.) et avec des partenariats à identifier. Un appel à projet de recherche pourrait aussi être lancé en partenariat avec France Stratégie, en particulier pour évaluer les effets de court et moyen termes de la crise actuelle.

II. Projet de programme de travail du Conseil de l'enfance et de l'adolescence pour 2021

Le programme de travail proposé pour 2021 comprend d'une part la continuation de travaux engagés en 2020 et d'autre part des projets portant sur les financements locaux en direction de l'enfance.

La survenue de la crise du corona virus Covid-19 et son corollaire d'impacts sur la société s'ajoute aux inquiétudes environnementales majeures à l'échelle mondiale auxquelles les enfants et les adolescents font face. Cet aspect de la vie des enfants qui se dessine désormais sera intégré de façon transversale à l'ensemble des travaux et à la réflexion du Conseil.

L'année 2021 sera enfin marquée par le renouvellement du Conseil et l'évolution du Collège des enfants. Le fonctionnement de ce Collège, instance particulièrement exemplaire sur le rôle des enfants dans l'élaboration des politiques publiques, fera l'objet d'un travail spécifique.

Le programme de travail projeté est susceptible de modifications en fonction de l'actualité législative sur l'enfance et d'éventuelles saisines ministérielles en dehors de ce programme.

1. Séminaire partenarial « Premiers Pas. Développement du jeune enfant et politique publique », décembre 2020-juin 2021

Le Conseil de l'enfance et de l'adolescence organise un [séminaire interinstitutionnel sur une politique publique de la petite enfance favorable au développement du jeune enfant](#) réunissant la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf), France Stratégie (FS) et le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA).

Ce séminaire ambitionne de proposer un cadre d'action publique structuré et lisible centré sur le développement, l'épanouissement et les acquisitions du jeune enfant, partant des processus propres au développement à cet âge, et du rôle de l'environnement familial et social. Au fil de huit séances, seront croisés les apports académiques de chercheurs, les savoirs expérientiels d'acteurs du secteur et des analyses de politiques publiques en France et à l'étranger.

Ce séminaire, sur invitation, réunit des décideurs publics, des acteurs locaux et associatifs, des gestionnaires, des familles, des professionnels de la petite enfance, et des chercheurs.

Les thématiques :

- axe 1 : « Une action publique coordonnée favorable au développement et à l'épanouissement du jeune enfant : enjeux et contours » (décembre 2020) ;
- axe 2 : « Comment l'action publique peut-elle concourir à un environnement de vie favorable à l'épanouissement et à l'égalité des jeunes enfants ? » Les familles, l'accompagnement parental et le soutien (février 2021) ;
- axe 3 : L'éventail d'offres pour l'accueil, la socialisation et l'éveil de l'enfant et les modalités d'articulation entre les parties prenantes. La professionnalisation des acteurs et des dispositifs et le périmètre à donner pour une politique publique du développement du jeune

enfant (avril et juin 2021). Leur programme est en cours d'élaboration et sera mis en ligne ultérieurement ;

- axe 4 : Dessiner un nouveau cadre d'intervention publique sur la base d'une convergence entre des savoirs scientifiques, opérationnels et expérimentiels, des données conjoncturelles, et les étapes pour y parvenir.

2. La traversée adolescente des années collège

Les « années collège » sont marquées par le tournant pubertaire, un projet d'autonomisation et une transformation des modalités de relations et de socialisation. Le rapport abordera ces dimensions autour d'un axe « santé mentale et bien-être » et en intégrant le contexte de la crise sanitaire à laquelle les adolescents font face depuis février 2020 (finalisation prévue : printemps 2021).

A l'issue des premiers travaux menés en 2020, le rapport s'appuie sur :

- une revue de littérature « santé, santé mentale et bien-être des adolescents au collège » sur l'impact de l'expérience scolaire sur leur santé mentale et leur bien-être ;
- une collaboration de recherche, à partir de l'enquête Enclass/Health Behaviour in School-aged Children (HBSC) sur les comportements de santé, le bien-être et les consommations « à risque » des 11-15 ans en France et dans 45 pays. Un traitement statistique spécifique, sur cinq groupes d'enfants potentiellement en situation de vulnérabilité est notamment mené : les enfants de familles défavorisées, vivant en milieu rural, scolarisés en Rep, en situation de handicap ou de maladie chronique, et enfin ceux ayant redoublé, au regard de la santé, la santé mentale et le bien-être ;
- l'audition des spécialistes membres du Conseil ;
- les apports d'un groupe de travail pour intégrer d'autres sources et travaux quantitatifs et qualitatifs, en particulier sur deux dimensions : la découverte de la sexualité et des relations amoureuses, et les temps extrascolaires.

3. Santé et scolarisation des enfants de trois à six ans en Guyane, à Mayotte et à La Réunion

Le HCFEA a inscrit à son programme 2020³ une thématique transversale aux trois Conseils « La situation des familles, des enfants et des personnes âgées vulnérables dans les départements et régions d'Outre-mer (DROM) : réalités sociales et politiques menées ».

Après un état des lieux général sur la situation sociodémographique dans les cinq DROM, chaque conseil traite un champ particulier des politiques publiques relevant de sa compétence.

Le Conseil de l'enfance et de l'adolescence a choisi de travailler plus particulièrement sur la Réunion, Mayotte et la Guyane, avec un focus sur les enfants jusqu'à 6 ans et sur deux priorités les concernant, **la santé et l'éducation scolaire** dès le plus jeune âge.

Les travaux menés en 2020 rassemblent les données institutionnelles, plusieurs ONG et associations en métropole et sur place ont été contactées et des entretiens ont été menés afin de

³ Sur le site du HCFEA www.hcfea.fr

documenter les données et la situation politique, institutionnelle et sociale et les initiatives et pratiques menées localement.

L'objectif pour 2021 est tributaire de la situation sanitaire, le volet des entretiens et observations sur place avec les acteurs locaux, les familles et les enfants nécessitant des déplacements dans les trois territoires.

A ce jour, la finalisation du rapport est prévue pour le troisième trimestre 2021.

4. Les droits de l'enfant

Dans la suite de la note d'étape sur la réception des propositions du HCFEA, le Conseil de l'enfance suivra le processus d'examen de la France par le comité des droits de l'enfant (CDE) de l'ONU 2021-22, en lien avec les services de la DGCS qui pilote la réponse de la France aux questions du CDE au mémorandum de la France, et à l'avis rendu par la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH).

Seront intégrées les remontées annuelles par les administrations des mises en œuvre des recommandations de l'ONU à la France, et le rapport annuel du Défenseur des enfants.

Enfin, nous observerons les modalités de mise en œuvre à l'Assemblée nationale de la [résolution](#) n° 2373 adoptée le 28 janvier 2020 relative à la prise en compte des droits de l'enfant dans les travaux parlementaires. Pour rappel, cette résolution fait suite à la proposition présentée le 11 juin 2019 (journée publique du Conseil Enfance HCFEA) visant à inscrire dans le travail législatif, le respect des droits de l'enfant, la notion d'intérêt supérieur de l'enfant, et la participation des enfants et des jeunes. Les entretiens menés en vue de cette évolution par le HCFEA sont publiés p. 14, 26, 28 du [rapport : Trentenaire de la CIDE tome 1](#) : « La parole et la participation des enfants à la transition écologique » adopté le 13 décembre 2019.

5. Le Collège des enfants

Nous prévoyons un point d'étape et de valorisation de l'engagement des 12 enfants et adolescents du Collège des enfants du HCFEA dans le cadre de son renouvellement progressif. Il s'agit, à cette occasion, de matérialiser cette continuité, et le travail engagé par les enfants depuis 2017, à travers notamment une publication numérique et papier que chacun pourra conserver, consulter et partager. Conjointement, le Conseil poursuivra son action en vue de la modélisation de la « méthode HCFEA » pour intensifier la participation des enfants et adolescents à l'élaboration des politiques publiques dans des instances consultatives et parlementaires, nationales et locales.

6. Les contributions financières des collectivités territoriales en direction des enfants

De nombreuses politiques publiques à destination des enfants et des familles relèvent de compétences locales obligatoires et facultatives, mises en œuvre et financées par les collectivités territoriales. Une connaissance plus précise et plus complète des modalités de financements, tours de table et partenariats des collectivités locales en matière de politique publique en direction des enfants et des familles est nécessaire pour permettre un meilleur pilotage et une meilleure visibilité de ces politiques sur le terrain.

Dans un premier temps le Conseil de l'enfance et de l'adolescence du HCFEA pourrait réaliser avec des collectivités partenaires un état des lieux de leurs financements enfance et jeunesse, leur structure et leur diversité et identifier les évolutions souhaitables pour, à terme, une meilleure identification, mise en valeur, et opérationnalité des dépenses au profit des enfants.

A noter

Le Conseil de l'enfance et de l'adolescence se propose de faire au 1^{er} semestre 2022 un point plus complet sur l'accueil du jeune enfant, actualisant le rapport adopté en avril 2018 par le Conseil de la famille et le Conseil de l'enfance et de l'adolescence sur l'accueil des enfants de moins de trois ans. Cette actualisation se fera en commun avec le Conseil de la famille.

III. Projet de programme de travail du Conseil de l'âge pour 2021

Dans la suite des travaux engagés depuis 2018 en vue d'une loi grand âge et autonomie et des notes de 2020 relatives à la création du 5^{ème} risque de la sécurité sociale, le programme prévoit au premier semestre un avis sur le projet de loi grand âge et autonomie.

Par ailleurs, il est prévu de poursuivre deux dossiers engagés au deuxième semestre de 2020, sur les DOM et sur les mobilités résidentielles, et d'organiser une journée de travail consacrée aux premiers enseignements à tirer des retours d'expériences post-Covid. S'y ajouteront des points en séance du Conseil sur la démarche Monalisa et sur les travaux de la Commission bienveillance, ainsi que le démarrage d'un nouveau sujet sur le patrimoine des seniors.

Le programme du Conseil sera si nécessaire adapté en cas de saisine ministérielle.

1^{er} semestre

1. Avis sur le projet de loi grand âge et autonomie

2. La situation des personnes âgées vulnérables dans les DROM

Un cadrage socio-économique de la situation dans les DROM, transversal aux trois Conseils du HCFEA, a été mené fin 2020.

Dans le cadre de la loi grand âge et autonomie, une analyse plus spécifique de la situation des personnes âgées vulnérables dans les DROM sera finalisée au premier trimestre 2021.

3. Mobilités résidentielles des seniors et aménagements du territoire

Un premier état des lieux a été mené en 2020 portant sur :

- La localisation des retraités après mobilité résidentielle : des mobilités longues plus fréquentes au passage à la retraite qui recomposent les territoires.
- Les déterminants de la mobilité / de l'immobilité résidentielle.
- Les éléments de mobilité dans et vers le parc social.
- Une première approche des facteurs garantissant un environnement favorable aux personnes âgées, en termes d'accès aux aménités et de mobilités quotidiennes.

Ces premiers éléments donneront lieu à une note permettant de nourrir la « mission flash » confiée à Luc Broussy pour l'adaptation de l'habitat au vieillissement.

La séance du Conseil de l'âge du 2 février 2021 sera consacrée à la présentation de cette note et à la discussion des conclusions de la mission Broussy.

En fonction de la disponibilité de l'équipe du Secrétariat général du Conseil d'une part, de données accessibles d'autre part, nous envisageons de compléter ces premières analyses sur les points suivants :

- compléments sur la part des seniors qui auront connu une mobilité résidentielle. Carte des territoires avec flux entrants et sortants de seniors, permettant en particulier d'identifier des territoires particulièrement modifiés par les migrations de seniors ;
- analyse sur les tensions en EHPAD dans les départements (l'entrée en EHPAD représente 52 % des mobilités résidentielles chez les personnes âgées de 75 ans et plus). Elle portera sur les facteurs de mobilité vers les EHPAD et, de manière plus fine, pour un ou deux départements, sur les tensions entre demande et offre ;
- analyse de la dynamique des mobilités vers du logement intermédiaire ou ordinaire aménagé et permettant le maintien à domicile (localisation permettant l'accès à des services essentiels, un moindre isolement etc.) ;
- analyse dans deux ou trois départements de l'élaboration des schémas départementaux.

2^{ème} semestre

4. Journée de travail sur les retours d'expériences post-Covid

(juillet ou automne) : premiers enseignements en matière d'organisation des EHPAD et de continuité du soutien au domicile des seniors

Une série de projets d'enquêtes et d'études sont en cours⁴, dont une partie devrait produire des analyses sur ce qui a entravé l'accès aux services essentiels, le lien avec les familles et le lien social pendant la crise sanitaire :

Il s'agira dans cette journée de travail de :

- partager les premiers résultats des enquêtes ;
- les compléter le cas échéant par des contributions des membres du Conseil « tête de réseau » (EHPAD et services à domicile) ;
- faire discuter ces enseignements par des membres du Conseil en vue d'en tirer des conséquences sur des évolutions souhaitables en termes d'organisation des EHPAD, de continuité des services à domicile et de l'appui des aidants.

5. Un retour d'expériences sur la démarche Monalisa et les actions luttant contre l'isolement des personnes âgées sera examiné par le Conseil

6. Point sur les travaux de la Commission sur la bientraitance

A une date à fixer en fonction de l'avancement.

7. Patrimoine des seniors et conditions de vie des personnes âgées vulnérables

On analysera le patrimoine des seniors selon leur tranche d'âge, et les conséquences (inégalités, liens entre les générations...) que la distribution des patrimoines emporte notamment en matière de financement des besoins d'aide à domicile ou en EHPAD d'une part, en matière de transmissions d'autre part.

⁴ Projets ANR, appels d'offre CNSA, etc.

RETROUVEZ LES DERNIÈRES ACTUALITÉS DU HCFEA :

www.hcfea.fr

Le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge est placé auprès du Premier ministre. Il est chargé de rendre des avis et de formuler des recommandations sur les objectifs prioritaires des politiques de la famille, de l'enfance, des personnes âgées et des personnes retraitées, et de la prévention et de l'accompagnement de la perte d'autonomie.

Le HCFEA a pour mission d'animer le débat public et d'apporter aux pouvoirs publics une expertise prospective et transversale sur les questions liées à la famille et à l'enfance, à l'avancée en âge, à l'adaptation de la société au vieillissement et à la bientraitance, dans une approche intergénérationnelle.



Adresse postale : 14 avenue Duquesne - 75350 Paris 07 SP

Le HCFEA est membre du réseau France Stratégie